



Ivry sur Seine le 26 mai 2022

**ASSOCIATION DE LA RUE A LA SCENE**

**Solidarité, culture, insertion**

140, Avenue Jean Jaurès

94200 Ivry sur Seine

**delaruealascene@gmail.com**

## Communiqué de presse

### **HISTOIRE D'UNE VIOLENTE EXPULSION : l'association humanitaire DE LA RUE A LA SCÈNE MISE À LA RUE par la Ville d'Ivry-sur-Seine**

*Alors que les actions humanitaires d'aide alimentaire, de solidarité sociale  
d'anti gaspillage alimentaire et culturelle de l'association sont reconnues,  
que 80% des bénéficiaires viennent d'Ivry-sur-Seine  
après deux années et demi d'activité intense en pleine épidémie Covid,  
à un moment où les difficultés économique s'accroissent  
et où la demande d'aide alimentaire ne cesse d'augmenter,  
**la ville d'Ivry-sur-Seine tente d'empêcher ses actions***

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2017</b>          | <b>Création de l'association De la Rue à la Scène par Yves Pontonnier</b> , ayant lui-même connu une période de sans abrisme                                                                                                                                                                                         |
| <b>Fin 2019</b>      | Réveillon de la solidarité avec le soutien de la Ville d'Ivry et de la Fondation de France                                                                                                                                                                                                                           |
| 12/2019<br>à 03/2020 | <b>Maraude alimentaire chaque week-end</b> au centre ville – Centre Jeanne Hachette –<br><b>Nombreux sans abris à proximité, dormant dans les parkings</b>                                                                                                                                                           |
| <b>18/03/2020</b>    | <b>CONFINEMENT – ÉPIDÉMIE COVID19</b> – Les lieux d'accueil ferment<br><b>L'ASSOCIATION MET EN PLACE UNE AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE</b><br><b>INCONDITIONNELLE CHAQUE SOIR 7 JOURS/7</b> – Repas préparés par les bénévoles,<br>colis alimentaires pour les familles<br><b>La demande d'aide alimentaire explose</b> |
| <b>04/2020</b>       | <b>La Ville d'Ivry-sur-Seine met à disposition un local</b> - durée prévue : 2 mois                                                                                                                                                                                                                                  |
| 10/06/2020           | 100 <sup>e</sup> maraude et fête, avec l'appui de plusieurs élus d'Ivry et avec plusieurs acteurs locaux reconnus de la culture, à l'orée de la campagne des municipales                                                                                                                                             |

|                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15/06/2020     | <b>M. Atef Rhouma, adjoint à l'économie sociale et solidaire nous assure du soutien de la ville, du maintien de nos locaux, promesse d'une solution à long terme pour un local</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 28/06 /2020    | M. Bouyssou est réélu maire d'Ivry-sur-Seine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>07/2020</b> | RdV avec M. Mokrani, adjoint aux affaires sociales<br><b>PROMESSE D'UN RELOGEMENT DE L'ASSOCIATION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>08/2020</b> | RdV avec M. Marchand, 1 <sup>er</sup> adjoint au maire<br>et M. Prieur, nouvel adjoint à la vie associative, aux affaires sociales<br><b>FIN DE PARTIE : "VOUS DEVEZ ARRÊTER"</b><br><br><b>Proposition quelques jours plus tard d'un local non décent de 25 m<sup>2</sup></b><br>avec promesse de remise en état par la ville – l'association accepte<br><b>SANS SUITE - En attendant l'association poursuit ses activités dans ses locaux</b>                                  |
| 09/2020        | RdV proposé par la ville avec M. Quinet, adjoint aux affaires sociales<br>et Mme Misslin, adjointe à l'espace public et à la délinquance<br><b>Report demandé par l'association pour cause d'indisponibilité de la présidente</b><br><b>SANS SUITE</b>                                                                                                                                                                                                                           |
| 12/2020        | 300 <sup>e</sup> maraude distribution alimentaire<br>Réveillon de la solidarité avec le soutien de la Fondation de France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>03/2021</b> | <b>Après presque 6 mois de silence</b><br>la ville fait procéder à un constat d'huissier depuis l'extérieur du local<br>Sans expertise en électricité, l'huissier écrira <i>"potentiel risque d'incendie"</i><br><br><b>Le prétexte est trouvé. Alors que la ville est responsable de l'état électrique du local, lancement par la ville d'une procédure d'expulsion sur ce motif</b><br><b>L'association ne sera pas avisée et ne pourra pas assurer sa défense au tribunal</b> |
| 10/2021        | <b>L'association découvre la procédure d'expulsion</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 11/2021        | <b>Réunion de conciliation à la demande de l'association</b><br><b>INUTILE – M. Bouyssou, le maire, déclare "Vous devez dégager dans la semaine, de toute façon je vais me présenter aux législatives 2022", M.Quinet, adjoint au social "vous devez arrêtez vos distributions de suite"</b>                                                                                                                                                                                     |
| 12/2021        | <b>500<sup>e</sup> maraude distribution alimentaire</b><br>3 <sup>e</sup> Réveillon de la solidarité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 03/2022        | <b>Jugement d'expulsion pour "risque incendie imminent"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|             |                                                                                             |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18 /05/2022 | Visite expert agréé diligentée par l'association : <i>"pas de risque imminent incendie"</i> |
| 19/05/2022  | Jour de la Saint Yves - EXPULSION PAR LES FORCES DE L'ORDRE                                 |

Nous sommes à la recherche de locaux  
pour entreposer notre matériel

### PROCHAINE ACTION

## RASSEMBLEMENT LE 27 MAI À 19H30

place Georges Maranne 94200 Ivry-sur-Seine



## **L'HISTOIRE EN DÉTAIL**

### **Naissance**

Créée en 2017, par Yves PONTONNIER, qui à connu lui-même une période de sans-abrisme durant cinq années, suite à un accident de la vie, l'association organise son premier évènement solidaire et culturel le 23 décembre 2019 : Un réveillon de la solidarité à la maison de quartier centre ville Gagarine à Ivry avec le soutien de la Fondation de France, la ville d'Ivry sur Seine.

### **La première maraude distribution**

Suite à la réussite de ce réveillon solidaire, les bénévoles de l'association se mobilisent sous l'égide de sa présidente Hend Zouari et distribuent leur première soupe populaire le 31 décembre 2019. L'endroit choisi se trouve à proximité du métro Mairie d'Ivry devant le carrefour Market. Le lieu est repéré par l'association pour sa part importante de sans abris dormant dans les parkings à proximité. La distribution alimentaire se poursuit tous les week-ends jusqu'au 18 mars 2020 date du premier confinement dû à l'épidémie de COVID19.

### **Conséquences de la COVID19**

Les informations gouvernementales de mise en place d'un confinement se confirment. Les lieux sociaux accueillant des publics précaires ferment un à un. Rapidement, il est décidé au sein de l'association la mise en place d'une aide alimentaire d'urgence qui propose d'offrir inconditionnellement des repas préparés par les bénévoles chaque soir et sept jours sur sept.

### **Les mains et les têtes dans l'humanitaire**

Du 18 mars au 24 avril 2020, l'association fait face. Les bénévoles préparent les repas chez eux. Des frigos sont installés dans les salons de plusieurs bénévoles qui accueillent les denrées alimentaires récupérées qui affluent.

Le nombre de bénéficiaires recevant des repas passe rapidement de 30 à 50 puis 100 personnes, qui sont accueillis tous les soirs. Nous faisons alors appliquer les mesures d'hygiène strictes, distanciation, gel hydroalcoolique, masque obligatoire. Nous accueillons une équipe de TF1 qui diffuse un reportage sur notre action au journal de treize heures. 80 bénévoles rejoignent l'équipe pour nous aider.

### **La demande d'aide alimentaire explose**

Devant la demande d'aide alimentaire qui explose, nous demandons en urgence la mise à disposition d'un local de stockage à la mairie d'Ivry sur Seine.

### **Première solution**

Le 24 avril 2020, une représentante de la mairie nous remet les clés du local situé au 14 promenade Gérard Philipe. Aucun état des lieux n'est réalisé par la mairie, nous ignorons si le local est aux normes, ou conforme. Une convention de mise à disposition est signée pour une durée de deux mois. Au même moment, nous mettons en place également la distribution de colis alimentaires pour les familles deux fois par semaine. Nous sommes chargés d'orienter les personnes SDF reçues sur la distribution vers les services du CCAS de la ville d'Ivry, pour que les personnes soient orientées vers les hôtels du 115 pour un hébergement. Nous orienterons une centaine de personnes, une vingtaine trouveront une place à l'hôtel.

### **Un soutien moral et financier**

Durant cette période de nombreux partenaires nous aident financièrement ou en dons en nature pour faire face : La Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre, la préfecture du Val-de-Marne, la région Ile-de-France, le département du Val-de-Marne, le Grand Orly Seine Bièvre, la mairie d'Ivry-sur-Seine (mise à disposition de 50 repas cinq fois par semaine de mai à juillet 2020), la mairie de Paris avec la protection civile de Paris (100 repas jours, 6 jours sur 7 d'Avril à août 2020). Un important réseau inter associatif d'entraide et de troc de dons se met en place localement.

### **Une affluence de demandes alimentaires et de soutiens**

Courant mai 2020 nous recevons entre 150 à 200 personnes tous les soirs, 7 jours sur 7 sur la distribution alimentaire. 200 colis alimentaires sont distribués par semaine pour les familles. Pendant la distribution, deux actions de dépistages du covid des bénéficiaires sont mises en place avec des médecins de l'ARS Ile de France. Une assistante sociale et une éducatrice bénévoles sont chargés d'orienter vers les hôpitaux et organismes sociaux encore ouverts les bénéficiaires alors en perte de repère.

### **En pleine campagne des élections municipales 2020**

Plusieurs élus proches du maire viennent nous apporter leur aide sur la distribution. Durant cette période, nous alertons monsieur le maire de la situation d'état d'urgence. Nous adressons par mail et par courrier une demande écrite d'un local associatif mieux adapté pour notre association et sollicitons une rencontre en urgence avec le maire.

### **Le meilleur des mondes**

Le 10 juin 2020, nous fêtons en plein COVID la 100<sup>e</sup> maraude distribution alimentaire Promenade Marat. Une réussite totale, festive, avec les discours des élus présents, M. Marchand 1<sup>er</sup> adjoint, M. Rhouma adjoint chargé de

l'économie sociale et solidaire. Était également présent M. Beaubillard élu à la culture. Pour la partie spectacle, ont été offerts un spectacle de danse contemporaine des Bergers en Scène, un spectacle musical et théâtral par le théâtre El Duende et le théâtre Antoine Vitez. Hend ZOUARI présidente de l'association et artiste musicienne internationale partageant également la scène avec ses compositions au Qanun.

### **État d'urgence sanitaire prolongé, une demande alimentaire qui ne baisse pas**

Une fois les élections municipales 2020 passées et M. Bouyssou (ré)élu maire, nous nous inquiétons pour la continuité de la mise à disposition du local par la ville et alertons sur la demande alimentaire qui ne faiblit pas.

Nous relançons par courrier mail le maire.

M. Rhouma nous assure du soutien de la commune

(Annexe 1 : échange de sms avec la présidente de l'association)

### **Premier rendez vous en mairie, plein d'espoir**

Début juillet 2020 nous honorons un premier rendez-vous en mairie avec M. Mokrani alors chargé des affaires sociales, M. Auxerre directeur général adjoint des services. M. Mokrani nous rassure en nous disant vouloir signer une convention avec notre association, nous proposer un relogement, un projet de locaux interassociatifs nous dit-il.

Il nous précise que le local que nous occupons est destiné à une association pour installer un FABLAB. Conscient de cette situation embarrassante, nous insistons pour un relogement adapté de notre association.

### **Deuxième rendez vous en mairie, changement de ton**

Suite à ce premier rendez vous, nous honorons un deuxième rendez-vous début août 2020 avec la présence de M. Marchand, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, M. Prieur nouvel adjoint à la vie associative, M. Auxerre directeur général adjoint des services.

Changement de ton, nos trois interlocuteurs nous demandent de rendre le local urgemment, M. Marchand déclare "qu'on donne trop à manger aux pauvres", M. Prieur nous intime l'ordre d'arrêter nos distributions alimentaires et d'orienter nos bénéficiaires vers les restos du cœur, le secours populaire. M. Auxerre regrette quant à lui de nous avoir mis à disposition un local.

Lors de cet échange, nous insistons sur notre demande officielle de local restée sans réponse et une demande d'aide alimentaire d'urgence en constante augmentation.

### **Les jours suivants**

Il nous est fait proposition par la mairie d'un autre local, toujours dans le centre Jeanne Hachette. La visite est effectuée en présence de M. Auxerre. Nous

découvrons alors un local de 25 m<sup>2</sup>, non décent. M. Auxerre nous indique que la mairie assurera des travaux pour la remise en état. N'ayant pas d'autre choix, nous acceptons la proposition.

Les jours passent, nous n'aurons jamais plus de nouvelles de ce local et de la réalisation de ces travaux. Entre-temps, l'association FABLAB prenait place dans un local à proximité.

### **Prise de décision de rester dans le local**

Devant ces non réponses de la ville, le conseil d'administration de l'association décide de poursuivre l'utilisation du local et ce d'autant plus que l'état d'urgence sanitaire est longuement prolongé.

Les besoins d'aide alimentaire pour les plus précaires ne cessent de progresser.

### **Nouveaux rendez vous**

En Septembre 2020, deux rendez vous nous sont proposés par deux élus : M. Quinet nouvel adjoint au social, Mme Misslin, adjointe chargée des espaces publics et de la prévention de la délinquance. La présidente de l'association étant absente pour des raisons professionnelles, nous prévenons les élus de cette indisponibilité temporaire.

Nous n'avons jamais été recontacté par la suite par ces deux élus.

### **Décembre 2020 : réveillon solidaire, deuxième édition**

Le 27 décembre 2020, pour la 300<sup>e</sup> maraude distribution alimentaire nous organisons et réalisons un 2<sup>e</sup> réveillon solidaire avec le soutien de la Fondation de France, avec pour objectifs principaux de rompre l'isolement des plus précaires, offrir un moment festif et joyeux à tous les bénéficiaires, bénévoles et partenaires.

### **Rebondissement : après presque 6 mois de silence, la ville reprend la main**

En Mars 2021, la mairie fait constater par huissier depuis l'extérieur du local un potentiel risque incendie dû à une rallonge électrique qui dépasserait.

Or seul un expert agréé en électricité est apte à déterminer s'il y a un risque d'incendie. À ce jour, nous n'avons jamais eu accès au rapport de l'huissier. Dans la foulée, M. le maire déclenche une procédure devant le tribunal de Créteil. Nous n'avons jamais reçu d'avis d'huissier nous en informant.

N'étant pas au courant de cette démarche nous n'avons pas pu assurer notre défense et assister à l'audience devant le tribunal.

Début Août 2021 un jugement est rendu avec pour motif "risque incendie" une demande d'expulsion du local de notre association. Nous n'en aurons connaissance que bien plus tard.

### **Octobre 2021, découverte du pot aux roses**

Nous découvrons avec surprise un avis d'expulsion par huissier déposé dans la boîte à lettre personnelle de la présidente. Nous sommes sous le choc. Suite à cet avis nous engageons avec l'aide d'une avocate une procédure d'appel de la décision, avec une demande de délai et une demande de conciliation avec la mairie.

### **Le 10 novembre 2021, une conciliation dans la désillusion et le mépris**

Après d'innombrables courriers, mails et relances, pour la première fois depuis un an et demi nous rencontrons M. Bouyssou avec à ses côtés, M. Quinet, adjoint au social, M. Auxerre directeur adjoint des services.

La réunion prit d'entrée une tournure méprisante et autoritaire, voire menaçante. M. le maire : *“vous devez dégager dans la semaine, de toute façon je vais me présenter en tant que député aux prochaines élections législatives”*. Réponse tout aussi catégorique et humiliante de l'adjoint au social : *“vous devez arrêter tout de suite vos maraudes distributions alimentaires”*.

Choqués par de tels propos d'élus de la République française prônant l'humanité et la solidarité, nous sommes tombés de haut, imaginant toujours une solution de relogement.

### **L'incertitude d'une expulsion imminente**

Depuis cette tentative de médiation avec la mairie nous n'avons plus eu aucunes nouvelles, sous le coup d'une expulsion pouvant intervenir à tout moment malgré nos appels devant le tribunal.

### **En Décembre 2021 nous organisons et réalisons, pour la 500<sup>e</sup> maraude distribution alimentaire, notre 3<sup>e</sup> réveillon solidaire pour rompre l'isolement.**

### **La confirmation**

Le 15 mars 2022, la juge du JEX du tribunal de Créteil, confirmait notre expulsion, n'accordant aucun délai à l'association pour motif de risque imminent d'incendie.

### **Et si on faisait vérifier le risque incendie ?**

Le 18 mai 2022, un expert agréé en électricité est sollicité par nos soins pour vérifier le risque incendie relevé par l'huissier.

Le compte rendu de l'expert l'indique clairement: il n'y a aucun risque incendie imminent, mais bien des travaux à effectuer.

(Annexe 2 : Compte rendu de l'expert)

### **et chiffrer les travaux nécessaires ?**

Nous avons contacté un professionnel électricien qui a bien voulu établir un devis des travaux que la mairie aurait dû effectuer avant de nous mettre à disposition le local.



(Annexe 3 : Devis pour travaux à effectuer dans le local)

### **Interrogation écrite à Mr le Maire**

Nous posons une question : pourquoi M. le Maire, responsable légal du local, premier magistrat de la commune, après un jugement en août 2021 déclarant un soi-disant risque d'incendie imminent, n'a-t-il jamais fait intervenir les services de la ville ou un professionnel électricien agréé pour effectuer la mise aux normes ?

Le maire serait-il plus centré sur la procédure d'expulsion, sa future candidature aux législatives que sur la sécurité du local, le risque de mise en danger de notre matériel, de nos bénévoles en cas d'incendie imminent ?

### **Dernière tentative,**

#### **Demande d'une nouvelle médiation avec le maire le 18 mai 2022 au soir**

Nous apprenons que l'expulsion de notre association pourrait intervenir dans les 24 à 48 heures. Dépourvus, nous avons contacté notre députée de circonscription Madame Mathilde Panot pour une médiation auprès du maire avec notamment un souhait de relogement de notre association..

### **Le jour J, jeudi 19 mai 2022, jour de la Saint Yves : L'EXPULSION**

#### **Chronologie**

6h du matin avec quelques bénévoles mobilisés nous mettons en place un piquet anti expulsion devant le local.

6h30 madame la députée Mathilde Panot arrive avec son assistante nous informant que la tentative de médiation avec le maire a échoué, que les forces de l'ordre arrivent sous peu.

7h15 arrivée d'une cinquantaine de policiers, le commissaire de police d'Ivry, une huissière, un serrurier. Après une dernière tentative de médiation, nous avons accepté de rendre le local et prendre quelques effets personnels. La serrure est changée sur le champ et nous avons interdiction de pénétrer dans le local pour récupérer le matériel de l'association.

8h15 les forces de police étant parties,

**Nous sommes à la rue, devenus des nomades de l'humanitaire.**

#### **Un village Nomade place de la mairie**

Vendredi 20 mai 2022 dans la soirée nous avons organisé un 4<sup>e</sup> rassemblement – déclaré et autorisé par la préfecture de Créteil –, sur la place de la mairie d'Ivry-sur-Seine pour plusieurs raisons :

dénoncer cette injustice, le non relogement de notre association, le mépris, les discriminations associatives subies par notre association de la part de Mr le maire.

### **Pacifique**

Lors de ce rassemblement nous avons organisé une tribune, des prises de parole, la distribution d'un repas, un couscous offert à tous préparé par les mamans. Une première tente nomade est installée symboliquement pour notre mise à la rue par la mairie.

### **La suite ?**

Un prochain rassemblement est prévu ce vendredi 27 mai 2022 place de la mairie à 19h30. La 700<sup>e</sup> maraude distribution alimentaire est prévue début juin. Devant la violence de cette expulsion de notre association humanitaire nous sommes à la recherche de locaux pour entreposer notre matériel.

Les distributions des repas du soir cinq fois par semaine sont maintenues ainsi que la distribution des colis alimentaires pour les familles précaires.



### **Contact Presse Médias**

**Yves PONTONNIER**

**06 51 77 88 04 / [delaruealascene@gmail.com](mailto:delaruealascene@gmail.com)**

**Instagram DE LA RUE A LA SCENE**

**[www.delaruealascene.org](http://www.delaruealascene.org)**

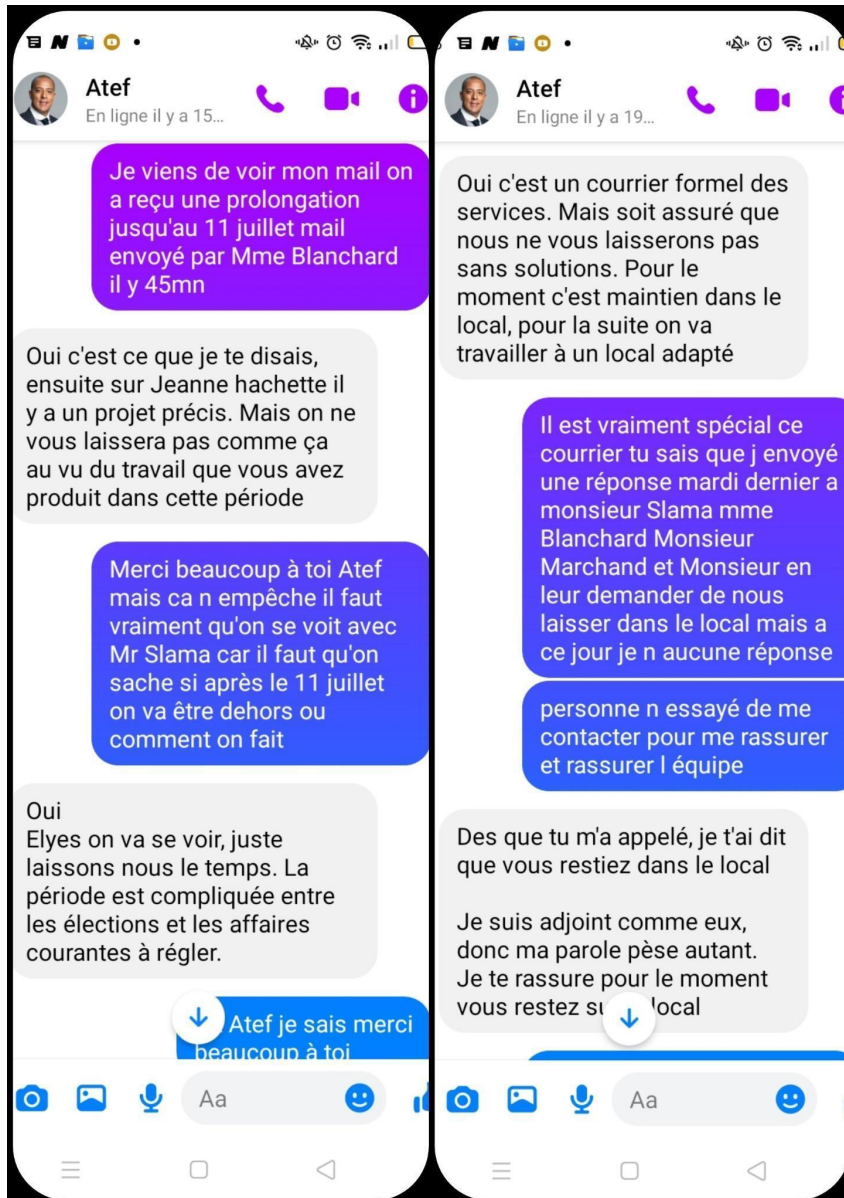
**Twitter DE LA RUE A LA SCENE**

**FACEBOOK DELARUEALASCENE**

## ANNEXE 1

### Echange de SMS

entre la présidente de l'association et Atef Rhouma adjoint à la mairie



## ANNEXE 2

### Compte rendu de l'expert

Le 18 mai 2022

Visite technique électricité  
local prêté par la mairie d'Ivry sur Seine

**au 14 promenade Gérard Philipe**  
**94200 Ivry-sur-Seine**  
**à la demande de l'association DE LA RUE À LA SCÈNE**

Prévoir le remplacement du matériel suivant :

### **1er étage**

Disjoncteur **général** 4x20A non sélectif prévoir un 4 pôles 500mA Type S

WC Plafonnier à remplacer (manque le verre de protection)

bloc de secours BAES Legrand a remplacé (escalier) 1 étiquette sortie .

**Tableau divisionnaire** remplacer les **3** interrupteurs **divisionnaire** 40 ampères par des 63 ampères, faire le test de la télécommande blocs de secours

### **Rez de Chaussée**

4-réglettes fluo 36w **non étanches** à remplacer par led remplacement BAES

Côté porte de sortie manque une **étiquette** Sortie sur bloc de secours

Remanier à l'extérieur câble RO2V passant dans gaine sanitaire alimentant l'interrupteur

Double allumage Neptune Legrand spot à iodure métallique à remplacer par spot led,

**RAS : contrôle liaison terre sur l'ensemble des prises de courant et luminaires**

**RAS : Risque incendie**

## ANNEXE 3

### Devis pour travaux à effectuer dans le local

**GUY L'ECLAIR**

DEVIS

17 rue Raymond Jaclard  
94140 Alfortville  
Téléphone +336.61.97.53.34

**DATE :** mai 23, 2022  
**N° FACTURE** 05/2022 – 01  
**SIRET** 537 737 280 00041

**CLIENT :**

Association de la rue à la scène  
9200 Ivry sur Seine

| DESCRIPTION                                            | Quantité       | Prix     | MONTANT           |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------|-------------------|
| TRAVAUX ÉLECTRIQUES                                    |                |          |                   |
| Rénovation local de l'Association de la rue a la scène |                |          |                   |
| Exécution conforme aux normes en vigueur.              |                |          |                   |
| Fourniture et pose de disjoncteur 4 pôles 20A          | 1,00           | 211,00 € | 211,00 €          |
| Fourniture et pose d'un 4 pôles 500MA type S           | 1,00           | 724,00 € | 724,00 €          |
| Fourniture et pose de plafonnier                       | 1,00           | 80,00 €  | 80,00 €           |
| Fourniture et pose de bloc BAES                        | 1,00           | 250,00 € | 250,00 €          |
| Fourniture et pose interrupteur divisionnaire 63A      | 3,00           | 645,00 € | 1 935,00 €        |
| Test de la télécommande blocs de secours               | 1,00           | 130,00 € | 130,00 €          |
| Fourniture et pose de réglette led 36W                 | 4,00           | 110,00 € | 440,00 €          |
| Fourniture et pose de bloc BAES                        | 1,00           | 250,00 € | 250,00 €          |
| Fourniture et pose de l'interrupteur                   | 1,00           | 30,00 €  | 30,00 €           |
| Fourniture et pose a led                               | 1,00           | 90,00 €  | 90,00 €           |
| Fourniture et pose d'interrupteur                      | 3,00           | 30,00 €  | 90,00 €           |
| Fourniture et pose de prise de courant                 | 3,00           | 30,00 €  | 90,00 €           |
| 50% d'acompte est demandé à l'acceptation du devis     |                |          |                   |
|                                                        | SOUS-TOTAL     |          | 4 320,00 €        |
|                                                        | TAUX DE T.V.A. |          | 0,00%             |
|                                                        | T.V.A.         |          | - €               |
|                                                        | AUTRE          |          |                   |
|                                                        | <b>TOTAL</b>   |          | <b>€ 4 320,00</b> |

